Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251218-DELIB2025_145-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15
- Absents : 2
Date convocation : 11/12/2025
Date affichage : 11/12/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints. M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine (arrivée à 19h50), Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. PENHARD Yohan, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic.

Absents excusés : Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline qui donne procuration à M. LE BELLEGUY Serge, M. BEAUREPAIRE Olivier qui donne procuration à M. TARDY Christian

Secrétaire de séance : M. PENHARD Yohan

DELIBERATION N°2025-145

OBJET : Renouvellement du copieur de l'école

Les copieurs de la mairie et de l'école ont été acquis en janvier 2020 chez BRS Bureautique.
La durée des contrats d'entretien pour ces équipements est de 5 ans.

La commune avait acheté un copieur pour la reproduction de la Voix des Bois en 2024, de ce fait, BRS Bureautique avait proposé de prolonger le contrat d'entretien des copieurs de l'école et de la mairie d'une année, ces appareils étant encore en très bon état de fonctionnement.

Les contrats d'entretien arrivent donc à échéance en janvier 2026.
BRS Bureautique propose de remplacer seulement le copieur de l'école et de prolonger d'une nouvelle année le contrat de celui de la mairie et de le remplacer en 2027.

Le nouveau modèle proposera les copies noir et blanc et les copies couleur (+ scanner, impressions réseau…).
Le copieur peut-être soit acheté soit loué.

- **Montant du copieur si acquisition** : 2 516 € HT

Pour ce matériel, un contrat de service, d'une durée de 5 ans, est prévu avec des passages réguliers du technicien :

- Copie noir et blanc : 0.0038 € HT
- Copie couleur : 0.038 € HT

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251218-DELIB2025_145-DE

Ces tarifs seraient également appliqués pour les 2 copieurs de la mairie (tarifs actuels : copie noir et blanc : 0.0039 € HT ; copie couleur : 0.039 € HT).

- **Location sur 20 trimestres** : 147 € HT / trimestre = 2 940 € HT

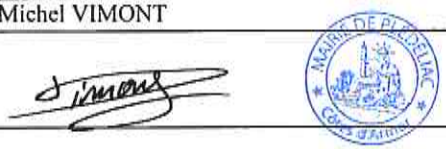
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de remplacer le copieur de l'école
- Décide de retenir la proposition de BRS avec acquisition du copieur pour un montant de 2 516 € HT
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette acquisition et tous documents concernant les contrats d'entretien

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Publié le 19/12/2025
Transmis en Préfecture le 19/12/2025
Document exécutoire à compter du 19/12/2025

Le Maire	Le secrétaire de séance
Michel VIMONT	PENHARD Yohan
	

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site